

maine espèce de Littérateurs, peu nous importe ; le monde littéraire est un pays de liberté où tout est permis, pour-vu qu'il ne blesse ni la Religion ni les mœurs. »

“ Nous avons cru d'ailleurs devoir nous accommoder au préjugé du commun des Lecteurs, qui, comme le remarque Salvien, ont plus d'égard à l'autorité de la personne qui écrit, qu'à ce qu'elle écrit (f), & qui ne jugent du discours que par la considération dont jouit celui qui parle ; or, on défère davantage à l'autorité des morts, qu'à celle des vivants. S'il est vrai, comme on dit, que personne n'est prophète dans son pays, on peut aussi ajouter, ni dans dans le siècle où il écrit : car tel est le sort des Auteurs ; les meilleurs n'acquierent ordinairement d'autorité que par la mort. L'esprit de parti, la cabale, l'envie empêchent de juger sainement de ses contemporains ; il n'appartient qu'à la postérité, exempte de toutes ces misères de rendre justice aux Ecrivains, en leur assignant la place qu'ils méritent dans la Littérature ; & c'est ce qui m'a engagé à multiplier les citations des Anciens, pour autoriser ce que j'avance, & me pro-

---

(f) *Omnia enim admodum dicta tanti existimantur, quantus est ipse qui dixit : siquidem tam imbecilla sunt judicia hujus temporis, ac penè tam nulla, ut hi qui legunt, non tam considerent quid legant, quàm cujus legant ; non tam dictionis vim ac virtutem, quàm dictatoris cogitent dignitatem. Salvianus præf. lib. 1. de avaritiâ.*